



Synthèse des rencontres nationales du RNMH Toulouse, les 2 & 3 avril 2015

Atelier 2 : La prise en compte du handicap dans la formation des acteurs artistiques.

Animé par Magali VILLAEFOND, Présidente de l'association MESH (Musique et Situation de Handicap)

Modératrices : Anne GARZUEL, Responsable enseignement et pratiques musicales, Musique et Danse en Loire-Atlantique et secrétaire du RNMH, et **Marie-Claude VALETTE**, Présidente de l'UR-FNAPEC Languedoc-Roussillon.

Si nous parlons de la formation des acteurs artistiques il faut les définir : il s'agit d'artistes, de médiateurs artistiques, de directeurs artistiques, etc.

La question est de savoir si toute personne en situation de handicap peut devenir formatrice ?

Tout formateur a ses limites, qu'il soit en situation de handicap ou pas. Il faut faire avec, il faut s'adapter. La première chose à faire est de prévenir les stagiaires (dans le cadre d'un stage). Puis, il faut faire en sorte que ces limites soient un levier et non un obstacle.

Tout formateur ne connaît pas toutes les réponses, ne sait pas tout. Lorsqu'une question est posée par un stagiaire, c'est tout le groupe (y compris le formateur) qui doit y réfléchir et proposer des réponses satisfaisantes.

« Ces obstacles doivent être des leviers pour élaborer un travail commun, un travail de réflexion, de recherche, de solutions ou de réponses ». Dixit Magali Viallefond

Le stagiaire apprend du formateur et inversement. Quand le stagiaire pose une question, le formateur va réfléchir à cette nouvelle question, question pour laquelle il n'a jamais été confronté.

Cependant : « Cela ne veut pas dire que le formateur ne sait rien et improvise tout. Non. Pour ma part, en tant que formatrice, j'ai un cadre. Face à mes élèves, je pose ce cadre, j'explique la manière de travailler, je dis où l'on va et j'indique les sujets qui vont être traités. Par ailleurs, je dis qu'on va travailler ensemble. On va ainsi mutualiser, pour avancer ensemble. Quant à moi, j'apporte des éléments théoriques, des témoignages, certaines connaissances (le savoir-faire, le savoir-être), etc... J'apporte des perspectives et des outils. L'élève n'est pas une oie que l'on gave de connaissances ».

Un stage est un apport mutuel donc, de formateur à élève et inversement, mais aussi d'élève à élève.

Question d'un participant : Moi je suis formateur, et la question du handicap n'est pas apparue lors de ma propre formation. J'y ai été confronté lors de rencontres au cours de ma carrière. J'ai donc une formation totalement autodidacte quand je m'adresse à des élèves handicapés. N'y a-t-il pas aujourd'hui dans les formations, des modules traitant du handicap ?

Réponse : Il faut distinguer la formation initiale et la formation continue des enseignants artistiques. Dans le cadre de la formation initiale, il n'y a pas de formation sur la question du handicap et de la pédagogie adaptée (bien que ces questions puissent être évoquées, elles n'apparaissent cependant pas dans le référentiel de compétences). Par contre dans le cadre de la formation continue des enseignants artistiques, il y a dans le plan de formation, des modules traitant de la prise en compte du handicap.

Question d'un participant : Dans la formation des formateurs, faut-il enseigner avec des modules qui incluent transversalement la question du handicap. Doit-on même parler de « handicap » du coup ? D'ailleurs, « pédagogie adaptée » n'est-ce pas un pléonasme ?

Réponse : La société est telle qu'elle fait une distinction valide/handicapé. On doit donc mettre en place, dans les formations, des dispositifs spécifiques au public handicapé.

L'anticipation et la préparation du stage (Magali Viallefond) : Avant de commencer un stage dont on sera le formateur, il ne faut pas partir avec l'idée que tous les stagiaires sont valides. Il faut impérativement savoir s'il y a des personnes en situation de handicap dans l'effectif. Si c'est le cas, le stage ne doit pas s'improviser ; il y aura nécessairement des besoins particuliers auxquels il faudra remédier. En effet, dans un stage il y a des parties théoriques, des parties techniques, des parties pratiques, des parties d'analyse etc. Si vous faites un exercice d'analyse à une personne présentant un handicap mental, ça va être difficile.

L'hétérogénéité des groupes est intéressante. Dans les stages que j'anime, les stagiaires sont autant de professeurs, d'enseignants que d'éducateurs. Ce mélange de secteurs de provenance permet de mutualiser et de partager. Ils vont croiser leurs approches et ne pas rester cantonnés dans celles de leur secteur. Ceci permet d'obtenir des confrontations d'approches très intéressantes.

Témoignage d'un parent dont l'enfant, autiste, a tenté le chemin de la professionnalisation dans le secteur artistique... en vain :

Mars 2015

Témoignage de Geneviève Dutillieux

Mon fils Sébastien a 36 ans. Il est atteint d'une forme d'autisme sans déficience intellectuelle. Pendant plus de 10 ans, il a essayé de trouver un emploi mais cela n'a jamais abouti en raison de très grands obstacles.

Très attiré par la musique depuis son plus jeune âge et ayant l'oreille absolue, il a acquis de très grandes compétences dans ce domaine, que ce soit en musique classique ou de variétés :

- Pianiste en 3^{ème} cycle d'école de musique, il a donné de nombreux concerts que ce soit comme soliste ou en musique de chambre, comme amateur.
- Il compose de la musique mais ne l'édite pas
- Son passe-temps est de lire des partitions (très variées, d'un concerto à une chanson)
- Il joue aussi de la flûte à bec et de la guitare
- Il a en mémoire une très grande quantité d'œuvres (impossible à chiffrer) que ce soit en musique classique ou de variétés, leurs tonalités, leurs auteurs, leurs dates de parution...
- Il a de grandes connaissances en histoire de la musique

En tant que bénévole, il accompagne des chorales, joue dans des maisons de retraite, donne des petits concerts lorsqu'il est sollicité.

Il pourrait avec compétence travailler dans une médiathèque ou un magasin de musique.

D'autres métiers auxquels je ne pense pas pourraient lui convenir.

Par contre, il ne pourrait pas accéder au métier de professeur, car ses difficultés relationnelles sont importantes, ni devenir pianiste professionnel.

Lorsqu'il recherchait un travail, le seul métier de la musique qu'il a abordé est celui de documentaliste dans une médiathèque, et il a fait un stage au service de documentation d'un conservatoire. Ce stage s'est bien passé mais n'a pas pu déboucher sur un emploi, faute de poste.

Il recherchait activement dans d'autres domaines, agent administratif, comptabilité (il a un niveau BEP de comptabilité et de grandes connaissances en bureautique)

Les obstacles qu'il a rencontrés

Le manque de diplômes et la difficulté à passer des concours, car son handicap n'était pas suffisamment reconnu à l'époque et aucun aménagement d'examen n'était prévu. Le seul examen réussi est celui du 3^{ème} cycle de piano. Les choses changent dans ce domaine et de plus en plus de personnes autistes accèdent à des diplômes. Pour autant, tout n'est pas gagné.

L'autisme fait peur aux employeurs. Comme Sébastien a la RQTH (reconnaissance de travailleur handicapé) et qu'il n'est pas envisageable de postuler à un emploi sans mentionner son handicap (qui se perçoit très vite au cours d'un entretien), en plus de 10 ans, malgré de très nombreuses lettres de motivation, il n'a jamais été convoqué à un seul entretien d'embauche.

Ce handicap qui touche aux relations sociales et à la communication essentiellement, mais aussi aux fonctions exécutives (planification, anticipation) demande, pour les personnes atteintes, un accompagnement au moins initial dans l'emploi, pour qu'elles comprennent bien tous les enjeux et perçoivent les différentes relations sociales. Depuis de nombreuses années, un dispositif de job-coaching est mis en place aux USA, en Angleterre et dans d'autres pays. Les associations se battent actuellement pour qu'il existe aussi en France. Pour le moment il n'y a que de très rares réalisations, souvent expérimentales. Nous avons mis en place un dispositif analogue mais privé pour Sébastien et il n'a jamais été reconnu, car son « coach » était embauché par les parents et n'avait pas de statut officiel. Les choses peuvent évoluer....

Un aspect financier : une chorale voulait l'embaucher comme accompagnateur, quelques heures par mois. Or le salaire qu'il aurait perçu était inférieur à une allocation qu'il aurait perdue. Il a donc été décidé qu'il serait bénévole.

Pourquoi Sébastien ne recherche plus d'emploi

D'une part, toutes les démarches ont échoué.

D'autre part, cet échec était extrêmement stressant pour Sébastien et provoquait des troubles du comportement.

Depuis cette décision, il va très bien, n'a plus aucun trouble du comportement. Il travaille comme bénévole dans des associations (et y est apprécié et remercié) que ce soit dans le domaine de la musique ou non.